

Conseil Municipal du 20 juin 2024

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

Extrait du registre des **Délibérations**

Arrondissement d'ÉVRY

n° 24.154

Canton de VIGNEUX-SUR-SEINE

NOMBRE DE MEMBRES: Composant le Conseil : En exercice : Présents: 24 Représentés : 11 Excusés: 3 Absents: 1

Objet : Approbation des nouvelles dispositions des règlements intérieurs des accueils de loisirs périscolaires, extrascolaires maternels et élémentaires, des études surveillées et de la

restauration scolaire.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Vigneux-sur-Seine, légalement convoqué le treize juin deux mille vingt-quatre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Thomas CHAZAL, Maire.

Monsieur Thomas CHAZAL ouvre la séance à 19 h 00 et fait l'appel nominal.

PRÉSENTS: Thomas CHAZAL, Maire,

Colette KOEBERLE, Fouad SARI¹, Monique BAILLOT, Joël GRUERE, Michelle LEROY, Florent PECASSOU, Leila SAÏD,

Patrick DUBOIS², Dominique DEVERNOIS, Samia LEMTAÏ, Norman CHARLES, Adjoints.

Elisabeth LEGRADE, Alain GALLET, Jeannette LECOQ, René REAL, Fernando PEREIRA, Christina PEDRI, Virginia VITALINO, Djamila RAMIREZ, Florian GOURMELON, Benjamin DONEKOGLU, Patrice ALLIO, Maryline VIARD,

Conseillers municipaux.

REPRÉSENTÉS: Sophie MINE par Fouad SARI

> Marième GADIO par Monique BAILLOT Gabin ABENA par Christina PEDRI Valérie HOULLIER par Michelle LEROY Faten BENHAMED par Joel GRUERE Frank GUEX par Colette KOEBERLE Sophiane TERCHOUNE par Thomas CHAZAL

par Leila SAÏD Nicolas ALLEOS

Julia ALFONSO par Benjamin DONEKOGLU

Iulie O7FNNF par Patrice ALLIO

Bouchra KHIAR par Florian GOURMELON.

EXCUSÉS: Bachir CHEKINI

Fanny KARANI Samia CARTIER.

ABSENTS:

Les membres présents peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance.

Monsieur Florian GOURMELON est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

¹ A quitté la séance à 21 h 05 en donnant pouvoir à Dominique Devernois à compter de la délibération n° 24.144 2 A quitté la séance à 20 h 20 en donnant pouvoir à Alain Gallet

Service Enfance/Education Affaire suivie par : Stéphanie DUCAY

Conseil Municipal du 20 juin 2024

Délibération n° 24.154

Approbation des nouvelles dispositions des règlements intérieurs des accueils de loisirs périscolaires, extrascolaires maternels et élémentaires, des études surveillées et de la restauration scolaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°18.177 en date du 19 juin 2018 portant approbation des nouvelles dispositions des règlements intérieurs des accueils de loisirs périscolaires, extrascolaires maternels et élémentaires et des études surveillées ;

Vu l'examen de la présente délibération par la Commission municipale « Ressources », réunie le 11 juin 2024 ;

Considérant qu'un nouveau Projet Educatif Territorial (PEDT) est mis en place sur la commune ;

Considérant que pour garantir le bon fonctionnement des structures et être en parfaite cohérence avec le PEDT, il est nécessaire de modifier certaines dispositions des règlements intérieurs des activités périscolaires, extrascolaires, des études surveillées et de la restauration scolaires;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

À L'UNANIMITÉ,

Article 1 - APPROUVE les nouvelles dispositions des règlements intérieurs des accueils de loisirs périscolaires, extrascolaires maternels et élémentaires, des études surveillées et de la restauration scolaire, annexés à la présente délibération.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits, Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance POUR EXTRAIT CONFORME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219106572-20240620-24-154-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2024

Le Maire Thomas CHAZAL

Signé numériquement le 24/06/2024

